

MIDI AUTO 46 SAS CITROËN

780 Avenue Anatole De Monzie 46000 CAHORS

Tél : 05.65.35.27.61 - Fax : 05.65.35.80.27

TVA INTRA : FR41 429888134 CAP 435 000

SIRET : 42988813400013 - APE : 4511Z

LD PERFORMANCES

46000 CAHORS

CITROËN ASSISTANCE Tél : 0800.05.24.24

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
FACTURE	26/09/2025	01200	LD PERFORMANCES		26/09/2025
01-5002619	1002609		TVA :		
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN			
MARQUE	N° VIN	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
					1/1
				BARGUES Jérémy	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE €	% REMISE	MONTANT €	CT

** BL 1002609 DU 26/09/2025 **

9823897880	TUYAU RETOUR INJECTEUR DIESEL	1,00	53,87	53,87	4
------------	-------------------------------	------	-------	-------	---

IBAN FR76 1090 7002 3011 1214 9738 726

BIC CCBPFRPPBDX

CARTE BANCAIRE

A0000000031010
VISA
LE 26/09/25 A 16:04:06
MIDI AUTO CAHORS
46 CAHORS
9209167 42988813400013
16338
2010
4739357877325047
3E0D054ED3C224FD
fin 31/01/27
001 000004 06 C @
NO AUTO: 315625
MONTANT :

64,64 EUR

DEBIT
TICKET COMMERCEANT
A CONSERVER

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER €

53,87

0,00

64,64

C 01200
F 01-5002619
D 26/09/2025
M 64,64
R REGL. A RECEP.
E 26/09/2025
PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE RÈGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
4	53,87 €	20,00	10,77 €

MO facturée au barème des temps sauf (*) au temps passé

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre Siège Social sera seul compétent. Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture. Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.

avis clients



CITROËN ADVISOR

citroen.fr

